



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les opportunités de financement

004 / Juillet 2016

### Appels à projets en cours

#### ➤ Fondation de France // Jeunesse en Méditerranée : d'une rive à l'autre

A travers l'appel à projets « Méditerranée, d'une rive à l'autre », la Fondation de France a financé plus de 300 associations algériennes, marocaines et tunisiennes, engagées sur leur territoire et porteuses d'initiatives visant à **faciliter l'accès à l'emploi et la création d'activités pour les jeunes les plus vulnérables**. **Objectifs** : i) Permettre aux acteurs les plus prometteurs de consolider leurs fondements, de renforcer leur durabilité et leur impact ; ii) Favoriser les synergies et la coopération concrète entre acteurs associatifs ; iii) Donner de la visibilité aux expériences pilotes, partager les acquis entre associations. **Organisations éligibles** : En 2016, l'appel à projets restreint s'adresse **exclusivement aux structures ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme « Méditerranée d'une rive à l'autre » entre 2010 et 2015**. **Projets éligibles** : La demande de financement doit **nécessairement s'inscrire dans le prolongement de l'action financée antérieurement**. Elle doit obligatoirement porter **sur une dynamique d'évolution** par rapport au projet soutenu précédemment, sur le développement d'un travail collaboratif ou de réflexion et de partage avec d'autres acteurs. **Montant des subventions** : le financement moyen attribué par projet : **15 000 €** pour un projet **d'une durée d'un an, 25 000 €** pour un projet **de deux ans maximum. Jusqu'à 35 000 €** pour un **projet commun entre deux ou plusieurs porteurs**. **Modalité de dépôt** : les dossiers de demande de subvention (formulaire de demande Word + budget Excel + pièces annexes du dossier administratif) à envoyer par **email ET par courrier** au correspondant local de la Fondation de France, en fonction de votre pays de résidence :

- Correspondant local FDF en **Algérie** : SOS Village d'Enfants, Villa 136 les Amandiers, Baba Hassen, Alger – [fdf.med.algerie@gmail.com](mailto:fdf.med.algerie@gmail.com)
- Correspondant local FDF au **Maroc** : Sciences & Développement, 13 Bvd Al Alaouyine n°10 Hassan, Rabat – [fdf.med.maroc@gmail.com](mailto:fdf.med.maroc@gmail.com)
- Correspondant local FDF en **Tunisie** : Association des Tunisiens des Grandes Ecoles, Cité Mahrajène, Imm. Intilak, Appt.25, 1082 Tunis – [fdf.med.tunisie@gmail.com](mailto:fdf.med.tunisie@gmail.com)

Date limite de dépôt des projets : **1<sup>er</sup> septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/jeunesse-en-mediterranee>

## ➤ Fondation Adrea // La protection de la fin de vie des jeunes

La problématique retenue pour le 2ème appel à projets 2016 est la suivante : « Soutenir la mise en place de dispositifs innovants permettant l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes en fin de vie et de leurs aidants à domicile ou dans des établissements non médicalisés ». Le premier objectif du présent appel à projets est de **permettre aux adolescents et aux jeunes adultes de choisir le lieu de leur fin de vie et favoriser leur prise en charge en soins palliatifs dans des structures non hospitalières**. Le deuxième objectif de l'appel à projets est de **soutenir et d'accompagner les personnes qui interviennent, bénévolement ou non, auprès des adolescents et des jeunes adultes en fin de vie : les aidants familiaux, les professionnels de santé/ paramédicaux et les bénévoles**. Pour être éligible, le projet devra être réalisé en France, s'adresser aux jeunes en fin de vie (adolescents à partir de 15 ans et jeunes adultes de 18 à 30 ans), ainsi que les aidants, soignants et bénévoles. Il est possible de présenter des projets **annuels, biennaux, ou triennaux**. Une durée de deux ans doit être observée entre deux partenariats successifs avec le même organisme. Le projet devra être autant que possible innovant et permettre une prise en charge du patient en fin de vie à son domicile ou dans un milieu non médicalisé. Il peut être en cours de réalisation ou expérimental. Afin de vérifier l'éligibilité de votre projet, merci d'envoyer **une synthèse (maximum 2 pages recto-verso)** de celui-ci par mail à l'adresse : [fondation@adreamutuelle.fr](mailto:fondation@adreamutuelle.fr), copie : [camelia.segueni@adreamutuelle.fr](mailto:camelia.segueni@adreamutuelle.fr). Dans le cas où le projet répond aux critères d'éligibilité, vous serez orientés vers un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne. Date limite de dépôt des candidatures : **2 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.adrea.fr/assets/fondation/appele-a-projet-maladies-peu-connues-fondation-ADREA-2016.pdf>

## ➤ Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) // Appel à projets Outre-mer n°5 - Essaimage DOM - MARTINIQUE

Cet appel à projets vise, en réponse aux besoins précis et différenciés des territoires et des jeunes, à **mettre à profit les enseignements des expérimentations passées pour initier de nouveaux projets**. Trois thèmes d'intervention prioritaires ont été choisis par la Martinique : **1- L'engagement des jeunes** : objectifs : **i)** Développer différentes modalités de reconnaissance de l'engagement des jeunes (bénévolat, volontariat) qui pourraient contribuer à terme à soutenir et valoriser cet engagement sur le territoire, encourager leur autonomie et leur prise d'initiative, favoriser leur insertion sociale et professionnelle. **ii)** Proposer et expérimenter des modes d'association des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse ; **iii)** Améliorer la représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions. **iv)** Promouvoir l'égalité femmes hommes dès le plus jeune âge dans le cadre de l'engagement et des responsabilités associatives. **2- L'accès au logement** : Objectifs - **i)** Accompagner les jeunes à mieux investir la problématique du logement. **ii)** Lutter contre la pénurie de logement rencontrée par les jeunes au vu de leurs contraintes budgétaires fortes, et/ou de leur mobilité géographique. **iii)** Pallier la méconnaissance des aides au logement et du secteur immobilier ; **3- la Culture** : objectifs : **i)** Favoriser et soutenir des projets d'ordre éducatif qui apportent aux jeunes des outils et espaces d'expression dans tous les domaines liés aux cultures urbaines. **ii)** Aider les jeunes à produire des actions culturelles en vue d'un événement qui pourrait associer les arts graphiques, visuels, musicaux, etc. **iii)** Amener les jeunes à partir de leur propre pratique culturelle à concevoir des projets qui favorisent le lien intergénérationnel entre culture traditionnelle et culture moderne ; **iv)** Encourager des projets de production de recueils de textes choisis, commentés et éventuellement illustrés de musique urbaine sur le thème de la violence qui privilégient une expertise des jeunes adolescents (12-18 ans). **v)** Aider les projets visant à promouvoir la mise en dialogue des musiques urbaines avec d'autres genres musicaux traditionnels martiniquais à des fins de production et de création d'événements culturels. Les **personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association)** sont éligibles si elles remplissent **les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts**. Le montant alloué à l'appel à projets est de **355 000 euros**. Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au **financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées** dans le cadre du présent programme. **La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet, ce**

qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. La durée maximale des projets à déposer est de **24 mois**. Date limite de dépôt des projets : **2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)**

Informations complémentaires : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1547-appel-a-projets-outre-mer-no5-essaimage-dom-martinique.html>

➤ **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) // Appel à projets Outre-mer n°5 - Essaimage DOM - MAYOTTE**

Cet appel à projets vise, en réponse aux besoins précis et différenciés des territoires et des jeunes, à mettre à profit les enseignements des expérimentations passées pour initier de nouveaux projets. Deux thèmes d'intervention prioritaires ont été choisis par MAYOTTE : **la lutte contre le décrochage scolaire, et l'éducation et la prévention en santé chez les jeunes**. Les objectifs des nouvelles expérimentations sont : 1- ***Lutte contre le décrochage scolaire*** : i) Intervenir auprès des jeunes du département en situation avérée de décrochage scolaire. ii) Mobiliser les acteurs départementaux intervenant dans le champ des politiques d'éducation, de jeunesse et d'éducation populaire pour proposer des interventions de proximité au plus près des publics concernés par les situations de décrochage scolaire. 2- ***Education et prévention en santé chez les jeunes*** : i) Expérimenter des nouvelles formes d'éducation à la santé, ou de prévention en direction des publics jeunes du département. ii) Mettre en œuvre des actions nouvelles visant à répondre aux besoins spécifiques des jeunes : l'absence prolongée de soins, les carences alimentaires, les conduites à risques, l'alcool, la toxicomanie, ou encore les troubles psychologiques qui contribuent à altérer l'état de santé de nombre d'entre eux. Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mis à disposition sur ce même site. **Les personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association) sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts**. Le montant alloué à l'appel à projets est de **431 000 euros**. **La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet**, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Date limite de dépôt des projets : **2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)**

Informations complémentaires : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1548-appel-a-projets-outre-mer-no5-essaimage-dom-mayotte.html>

➤ **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) // Appel à projets Outre-mer n°5 - Essaimage DOM - REUNION**

Trois thèmes d'intervention prioritaires ont été choisis par la REUNION dans le cadre de cet appel à projet : **l'engagement des jeunes et la culture de l'initiative, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les pratiques culturelles, citoyennes et numériques des jeunes**. Les objectifs des nouvelles expérimentations sont : 1) ***Engagement des jeunes et culture de l'initiative*** : i) Organiser des actions de proximité en direction des adolescents et des jeunes adultes pour développer une véritable culture de l'initiative via la pédagogie de projet. ii) Encourager l'émergence et accompagner des initiatives économiques notamment en faveur des jeunes qui disposent de moins d'opportunités. 2) ***Insertion sociale et professionnelle des jeunes*** : i) Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. ii) Reconnaître les jeunes comme des sujets acteurs de leurs propres trajectoires. iii) Repenser les parcours des jeunes et l'articulation de leurs compétences. 3- ***Pratiques culturelles, citoyennes et numériques des jeunes*** : i) Former les jeunes consommateurs de médias et de numérique à une utilisation raisonnée et professionnelle des outils : forger un esprit critique par la créativité. ii) Développer une dynamique du métissage culturel : voir et reconnaître l'autre, l'altérité constructive. iii) Contribuer à la mise en valeur du patrimoine culturel local par de nouvelles approches en phase avec l'évolution des pratiques culturelles, citoyenne et numérique des jeunes. Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mises à disposition sur ce même site. **Les personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées**

(telles qu'une association) sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts. Le montant alloué à l'appel à projets est de **966 000 euros** : - **Axe 1** « Engagement des jeunes et culture de l'initiative » : **400 000 euros** - **Axe 2** « Insertion sociale et professionnelle des jeunes » : **200 000 euros** - **Axe 3** « Pratiques culturelles, citoyennes et numériques des jeunes » : **366 000 euros**. Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées dans le cadre du présent programme. **La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet**, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Date limite de dépôt des projets : **2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)**

Informations complémentaires : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1545-appel-a-projets-outre-mer-no5-essaimage-dom-reunion.html>

➤ **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) // Appel à projets Outre-mer n°5 - Essaimage DOM - GUADELOUPE**

Trois thèmes d'intervention prioritaires ont été choisis par la GUADELOUPE dans le cadre de cet appel à projets : **l'engagement des jeunes, l'aide sociale à l'enfance et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Les objectifs des nouvelles expérimentations sont : 1- Engagement des jeunes : i) Développer différentes modalités de reconnaissance de l'engagement des jeunes. ii) Proposer et expérimenter des modes d'association des jeunes à l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse. iii) Renforcer la représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions. 2 - Aide sociale à l'enfance : i) La prévention et la lutte contre les addictions. ii) La prévention de la santé mentale des jeunes. iii) Le soutien à la parentalité et à la fonction parentale. iv) La médiation sociale par la culture et les loisirs. 3- Insertion sociale et professionnelle des jeunes : i) Collaboration entre les différents acteurs du territoire afin de conduire des actions complémentaires ; ii) Ajustement des actions en fonction d'un diagnostic des besoins locaux ; iii) Accompagner les jeunes dans l'élaboration et le financement de leur projet (aide à l'entrepreneuriat...). Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mises à disposition sur ce même site. Les **personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association)** sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts. Le montant alloué à l'appel à projets est de **396 000 euros**. **La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet**, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Date limite de dépôt des projets : **2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)**.

Informations complémentaires : [http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/cahier\\_des\\_charges\\_apdom5\\_guadeloupe\\_vf.pdf](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_des_charges_apdom5_guadeloupe_vf.pdf)

➤ **Fondation de France // Habitat, développement social et territoires**

Depuis 14 ans, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager l'implication des habitants, la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Enfin, à l'échelle d'un quartier ou d'un bourg, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leurs espaces communs de vie. Cet appel à projets concerne les organismes à buts non lucratifs ayant un projet d'intérêt général. **Axe 1 : Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles** : Une attention particulière sera apportée : • aux solutions de logements répondant aux besoins des travailleurs précaires ; • aux dynamiques de groupes d'habitants permettant l'amélioration. **Axe 2 : Vivre ensemble dans son territoire : des habitants impliqués dans leurs lieux de vie** : les projets financés doivent être participatifs et favoriser

l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble. Les projets devront répondre aux critères de sélection suivants : **i)** Les personnes en situation de fragilité sont prises en compte de manière durable ; **ii)** l'implication des bénéficiaires est essentielle. **iii)** la prise en compte des ressources des ménages (le « reste à vivre ») pour sécuriser leur projet d'habitat dans la durée ; **iv)** le projet doit favoriser la diversité de l'habitat et des populations ; **v)** les solidarités de proximité sont encouragées pour contribuer au « vivre ensemble » ; **vi)** l'appui de partenaires financiers est vivement souhaité. **vii)** la demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet. **Une attention particulière sera portée à l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges.** Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **avant le 9 septembre 2016** pour la deuxième session, par voie postale et par mail à l'adresse correspondant à votre département (voir carte).

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/habitat>

#### ➤ **Conseil Général de l'Orne // Demande de subvention pour les associations**

Afin de simplifier vos démarches de demande de subvention, le Département de l'Orne met à votre disposition les fichiers des dossiers de demande de subvention. Deux types de dossiers vous sont proposés : **i) un dossier simplifié** pour les demandes de subventions **de moins de 23 000 €** ; **ii) un dossier plus complet** pour les demandes de subventions **d'au moins 23 000 €**. Les dossiers de demande de subvention doivent être impérativement retournés, **avant le 15 septembre de l'année précédant le démarrage de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée**, à l'adresse suivante : **Conseil général de l'Orne 27, boulevard de Strasbourg BP 528 61017 ALENCON CEDEX** Tél : 02.33.81.60.00

Informations complémentaires : <http://www.orne.fr/demande-subvention-associations>

#### ➤ **MEETAfrica // Appel à projets 2016**

Ce programme a pour objectif **d'accompagner environ 80 entrepreneurs africains diplômés de l'enseignement français ou allemand dans la création, dans leur pays d'origine, d'entreprises à fort caractère technologique ou porteuses de solutions innovantes, dans le domaine agricole, industriel ou des services.** D'un budget de **1,7 M€**, il s'inscrit dans le cadre du processus de Rabat, dialogue euro-africain sur la migration et le développement. Il est financé par la Facilité Migration and Mobility Dialogue, coordonnée par l'ICMPD et financée par l'Union européenne. Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions ci-dessous : **i)** Être ressortissant d'un des six pays cibles du projet (**Algérie, Cameroun, Mali, Maroc, Sénégal, Tunisie**) ; **ii)** Être résident ou en accueil étudiant en France ou en Allemagne ; **iii)** Être porteur d'un projet de création d'entreprise innovant/à caractère technologique dans l'un des six pays cibles ; **iv)** Être titulaire ou en cours d'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur français de niveau licence, master, doctorat ou post-doctorat ; **v)** Être âgé **de moins de 35 ans**. Pour participer aux réunions d'information ou se renseigner sur l'appel vous pouvez contacter directement les organisations en charge du suivi technique des dossiers :

- Pour les candidats diplômés de l'enseignement français porteurs de projets en Algérie, Maroc et Tunisie : Institut de recherche pour le développement (IRD) - Service de l'innovation, de l'Expertise et de la Valorisation - Tél : + 33 (0)4 91 99 95 13 / 62 - [meetafrica@ird.fr](mailto:meetafrica@ird.fr)
- Pour les candidats diplômés de l'enseignement français porteurs de projets au Cameroun, Mali, Sénégal : Campus France - Tél : + 33(0)1 40 40 58 83 - [meetafrica@campusfrance.org](mailto:meetafrica@campusfrance.org)
- Pour les candidats diplômés de l'enseignement allemand porteurs de projets au Cameroun, Maroc, Tunisie : Centrum für internationale Migration und Entwicklung (CIM) - Tel: +49 (0)6196 79 3366 - [meetafrica@cimonline.de](mailto:meetafrica@cimonline.de)

Date limite de candidature : **15 septembre 2016 à minuit.**

Informations complémentaires : <http://www.expertisefrance.fr/Collaborer-avec-nous/Appel-a-projets-MEETAfrica>

### ➤ Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Les dispositifs légaux engagent les pouvoirs publics à garantir aux personnes handicapées leur participation à la vie sociale. Force est néanmoins de constater que les personnes handicapées demeurent encore largement exclues de la vie sociale. Qu'il s'agisse de leur participation aux services de la cité, de leur implication directe aux projets qui les concernent, ou tout simplement de l'expression de leur sexualité, des progrès sont encore nécessaires. Leur intégration dans la société passe donc par des actions en faveur de l'égalité des droits. C'est pour cette raison que la Fondation de France a lancé ce programme d'action consacré à **l'amélioration de la vie sociale des personnes handicapées**. Cet appel à projet vise à : **i) Encourager l'accès de tous à tout ; ii) Développer la participation directe des personnes handicapées aux projets qui les concernent ; iii) Favoriser leur vie affective et sexuelle et leur parentalité.** Il s'adresse à des : • organismes à but non lucratif (associations, centres sociaux, maisons de quartier, etc.), • collectif d'usagers, • établissement publics ou médico-sociaux, • coopératives, • offices HLM, • collectivités locales ou territoriales. Date limite de candidature : **21 septembre 2016** - [personneshandicapees@fdf.org](mailto:personneshandicapees@fdf.org)

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/vie-sociale-et-citoyennete-des-personnes-handicapees>

### ➤ Agence des Micro Projets // Dotation d'automne 2016

Les Dotations sont destinées à soutenir des microprojets de solidarité internationale dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Le montant des dotations est **compris entre 2 000 € et 15 000 € par projet**. Les dotations peuvent financer **jusqu'à 75 % du budget total du projet** (hors valorisations). Les projets peuvent concerner **toutes les thématiques du développement**. Pour être éligible : **i) L'association porteuse doit être : de droit français, existant depuis + de 2 ans, disposant de moins de 250 000 € de ressources annuelles ; ii) Le projet doit être réalisé entre 1 et 3 ans ; iii) Le projet doit être réalisé avec un partenaire local (personne morale) ; iv) Le projet doit être réalisé dans un pays éligible au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. V) Le projet doit répondre aux critères traditionnels de tout projet de développement: intégration dans son contexte, lien avec le dispositif institutionnel, pérennité, participation des bénéficiaires, indicateurs de résultats, etc.** Date limite de candidature : **30 Septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/financements/acces-aux-financements>

### ➤ Fondation Agir sa vie // Session d'automne 2016

La Fondation Agir Sa Vie, placée sous l'égide de la Fondation de France, soutien **les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...** Les financements octroyés varient **entre 2 000 € et 15 000 € par projet**. Le taux maximum de cofinancement est de **50%** du budget total (valorisations comprises). La Fondation finance uniquement l'investissement initial. (La Fondation ne finance pas les frais de fonctionnement d'un projet). Organismes éligibles : **i) Tout organisme d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, familial ou culturel. ii) L'organisme doit obligatoirement être régulièrement déclaré en France. iii) Aucune durée d'existence minimum n'est nécessaire.** Le projet peut-être mené en **France** ou à **l'international** et doit être collectif. **Les projets liés à la santé et à l'éducation scolaire (primaire et secondaire) ne sont pas éligibles.** La Fondation finance uniquement **des actions pérennes** et non des **projets ponctuels** (événements, spectacles, voyages, missions, chantiers humanitaires, etc.). Les aides d'urgence ne sont pas éligibles. Modalités de dépôt de projet : **i) Si votre projet a lieu en France : déposez votre dossier directement auprès de la Fondation [en suivant ces instructions](#). ii) Si votre projet a lieu à l'International : déposez votre dossier **en suivant les modalités de l'Agence des Micro****

**Projets (même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets).** Dans l'étape concernant le Budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à la Fondation Agir sa Vie avec le montant que vous souhaitez puis informez la fondation, par mail séparé à [projet@agirsavie.org](mailto:projet@agirsavie.org), du dépôt de votre dossier sur le site de l'Agence des Microprojets. Date limite de candidature : **30 septembre 2016 à minuit heure de Paris**

Informations complémentaires : <http://agirsavie.free.fr/vousavezunprojet.shtml>

➤ **Fondation « Impala Avenir » // Financement des microprojets de développement en France et en Afrique**

Impala Avenir apporte son soutien financier à des associations pour des projets de développement économique et social et pour l'aide à l'enfance en Haïti et en Afrique. Le projet doit être mené **en Afrique francophone ou à Haïti** et **avoir un impact durable**. Il doit être réalisé en **partenariat avec des associations locales** et concerner l'un au moins des domaines d'intervention suivants : **i) Favoriser la petite enfance** : projets sanitaires, d'éducation ou d'accueil ; **ii) Soutenir les Micro-entrepreneurs** : projets de microfinance ou d'entreprenariat pour faciliter l'initiative privée et la création de micro entreprises locales ; **iii) Contribuer au développement global** : projets liés à la santé, l'énergie, l'eau, etc. visant à promouvoir les actions destinées à l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre. Les financements octroyés varient **entre 2 000 € et 10 000 €** par projet. Le taux maximum de cofinancement est de **50%** du budget total (valorisations comprises). Impala Avenir finance les phases de démarrage des projets. Les associations françaises de Solidarité Internationale existant **depuis + de 2 ans** sont éligibles à cet appel. Modalités de dépôt de projet : Déposez votre dossier en suivant les modalités de l'Agence des Micro Projets en suivant la procédure : [Comment déposer un projet?](#) (Même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets). Dans l'étape concernant le Budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à Impala Avenir. Puis informez la fondation, par mail séparé à [contact@impalaavenir.com](mailto:contact@impalaavenir.com), du dépôt de votre dossier sur le site de l'Agence des Microprojets accompagné de [la fiche projet](#). Date limite de candidature : **30 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.impalaavenir.com/>

➤ **EKOénergie // électricité renouvelable**

EKOénergie est un réseau d'organisations environnementales à but non lucratif promouvant l'énergie renouvelable et durable. Le réseau gère le label EKOénergie, le label international pour l'électricité renouvelable. Pour chaque MWh d'électricité certifié EKOénergie, au minimum 0,10€ va au Fonds pour le climat d'EKOénergie. EKOénergie souhaite **financer de petits projets d'électricité renouvelable visant à lutter contre la pauvreté énergétique dans les pays et les régions pauvres**. Ces projets doivent mis en œuvre en **2017 et 2018**. Les éléments suivants nous sont important pour apprécier l'éligibilité des porteurs de projet : **i) Communication** : de préférence une organisation **avec un bon site web en plusieurs langues (au minimum en anglais)** – la plupart des ventes d'EKOénergie se produisant en Europe, **des liens clairs avec les organisations européennes sont un atout**. **ii) Expérience**: de préférence ayant **cinq ans d'expérience** avec des projets d'énergie dans des régions pauvres. De préférence, avoir de l'expérience avec des projets cofinancés par les pouvoirs publics (ONG accréditées ou expérience démontrable) ; **iii) Avoir une comptabilité transparente et contrôlée** ; **iv) Avoir, de préférence, une expérience dans la collecte de fonds** ; **v) Offrir, de préférence, des opportunités pour une collaboration de longue date avec EKOénergie** ; **vi) Organisations avec une communication et une politique de collecte de fonds actives**. Critère de sélection des propositions : **1) L'expérience, la solvabilité et la fiabilité du candidat (20%)**; **2) La qualité et l'efficacité du projet (20%)** : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la visibilité, la propriété, le genre; **3) La viabilité à long terme, la durabilité et la répliquabilité du projet (20%)**; **4) Le contact avec les parties prenantes locales, contrepartie locale solide (20%)**; **5) Objectifs complémentaires avec EKOénergie et l'objectif principal de cet appel (20%)**: partager notre objectif de promotion des énergies renouvelables grâce à la participation de personnes; cet appel se concentre sur la lutte contre la pauvreté énergétique. Le montant des subventions varie **entre 10 000 et 100 000 euros**. Soumettre une proposition de projet de 3 à 5 pages

(annexes autorisés) en un seul document en format pdf. À l'adresse suivante : [ekoenergyfunds@sll.fi](mailto:ekoenergyfunds@sll.fi). Date limite de candidature : **30 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.ekoenergy.org/fr/new-call-for-climate-projects/>

➤ **Fondation d'entreprise Caisse d'épargne Rhône Alpes // Préservons la ressource en eau**

Le présent appel à projet vise à **soutenir, initier et accompagner des actions environnementales liées à l'eau sur le territoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, c'est-à-dire les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute Savoie**. Il s'adresse uniquement à **des associations ou des organismes d'intérêt général**. Le siège social ou le lieu du projet doit se situer **sur le territoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes** : départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et les deux Savoie. Le projet à financer doit : • **être** un projet d'investissement matériel, • **présenter** un lien direct avec le thème de l'eau, • **apporter** une valeur ajoutée significative en lien avec l'environnement. Les structures ne devront pas avoir bénéficié d'une aide de la Fondation au cours des deux dernières années. Le soutien sera **concrétisé par un don en mécénat**. S'agissant d'un dispositif fiscal spécifique, l'organisme, pour recevoir ce don (et émettre en toute légalité un reçu) doit être éligible et principalement **être reconnu d'intérêt général**. Les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas subventionnés. Les dossiers et la présente note de présentation peuvent être obtenus : **o** soit par mail à l'adresse : [fondation-entreprise-cera@cera.caisse-epargne.fr](mailto:fondation-entreprise-cera@cera.caisse-epargne.fr) **o** soit par courrier postal à l'adresse suivante : **Fondation d'Entreprise CERA – Tour Incity – 116 cours Lafayette 69003 LYON**, à l'attention de Chantal GUILLET. **o** soit par téléchargement sur le site : <https://www.caissedepargnerhonealpes.fr/fondationcaisse-depargne-rhone-alpes/demande-de-don>. Date limite de candidature : **30 septembre 2016**.

Informations complémentaires : Mme Chantal GUILLET [chantal.guillet@cera.caisse-epargne.fr](mailto:chantal.guillet@cera.caisse-epargne.fr) | 04.72.60.2579

➤ **MAEDI // « Jeunesse II »**

Dans le cadre du Plan « Priorité Jeunesse » mis en oeuvre par le gouvernement, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) se mobilise une nouvelle fois, au côté des collectivités territoriales, **en faveur de l'internationalisation de la jeunesse française**. Plus ambitieux que le premier, l'appel à projets « Jeunesse II » vient **appuyer l'engagement des collectivités territoriales françaises et de leurs partenaires étrangers pour l'ouverture au monde et l'insertion professionnelle des jeunes de leur territoire** : **i)** En encourageant le départ et l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre de projets de coopération décentralisée, dans le respect des principes de réciprocité, d'égalité des genres et de mixité sociale ; **ii)** En soutenant les échanges inter-établissements de formation professionnelle présents dans les territoires de coopération, afin d'augmenter les possibilités de mobilité internationale et européenne entre apprenants, enseignants et formateurs ; **iii)** En renforçant les échanges relatifs au renforcement des capacités des collectivités en matière de formation professionnelle (gouvernance, structuration des offres de formation, etc.), clé pour un développement économique inclusif des territoires ; **iv)** En soutenant les dynamiques d'échanges, de création et/ou de renforcement d'offres de formation professionnelle sur les territoires. Cet appel à projets s'articule autour de deux volets indépendants – les collectivités territoriales pouvant candidater sur un seul ou sur les deux : **# Volet 1** « Formation professionnelle » ; **# Volet 2** « Mobilité internationale des jeunes dans le cadre du volontariat ». L'appel à projets s'adresse **aux collectivités territoriales françaises et à leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée** avec des autorités locales étrangères. Dans tous les cas, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises ou groupements. La maîtrise d'œuvre **peut être déléguée**, par exemple, **à une association, un établissement de formation** etc. A l'exception des pays pour lesquels des dispositifs de fonds conjoints existent (Mexique, Chili, Argentine, Sénégal, Maroc, Territoires palestiniens et Québec – ces pays seront toutefois éligibles dans le cadre d'un projet associant plusieurs collectivités partenaires dans plusieurs pays différents), **tous les pays sont éligibles à cet appel à projets**. Le dépôt des dossiers sera effectué en ligne par la collectivité territoriale chef de file selon la procédure dématérialisée sur le portail de la coopération décentralisée, à



l'adresse : [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr). **Aucun dossier ne sera accepté sous format papier**. Les projets s'inscriront sur une période de **12 mois**. Date de clôture de l'appel à projets : **30 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appele-a-projets-jeunesse/>

➤ **Fondation de France // Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté**

Afin d'éviter aux jeunes des familles en difficulté de basculer dans la violence ou le décrochage scolaire, la Fondation de France a lancé un programme d'action spécifique. Ce programme permet aux familles **d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie**. **Objectifs** : i) Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement ; ii) Apporter des solutions innovantes aux difficultés des jeunes ; iii) Faire reculer la précarité en France ; iv) Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles. Cet appel à projets s'adresse à **des organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée** tels que les collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives ou laboratoires de recherche publique. Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France **peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum**. En revanche toute demande d'aide au fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure sera systématiquement refusée, ainsi que les demandes relevant d'une prise en charge administrative de droit commun. Le dossier de candidature est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par mail à la fondation régionale concernée. Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **en deux exemplaires, un par voie postale, et un par mail avant le 31 octobre 2016** à la fondation régionale concernée.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/enfance-et-famille>

➤ **Fondation d'Entreprise Syndex // Donner la parole au travail - améliorer les conditions de travail - promouvoir un environnement de travail digne sain et salubre**

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui donnent la parole au travail, parlent du travail, montrent les conditions dans lesquelles il se réalise, interrogent son contenu, en révèlent le sens. Des projets qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité. Que ces projets soient portés par des structures de l'économie sociale et solidaire, des entreprises culturelles, des organismes de recherche, des ONG... La Fondation d'Entreprise Syndex intervient sous la forme **d'octroi de bourses ou de prix, de soutien financier, de soutien logistique ou d'apport de compétences aux projets retenus**. Favorisant l'union des forces, elle soutient l'émergence de partenariat, avec tout organisme ou institution privée ou publique poursuivant en France et en Europe des buts similaires.

Date limite de candidature : **15 décembre 2016**. Personne contact : **Jean-Louis Vayssiere** [jl.vayssiere@syndex.fr](mailto:jl.vayssiere@syndex.fr) | 0663755341

Informations complémentaires : <http://www.syndex.fr/Fondation-syndex/Fondation-d-entreprise-Syndex>

➤ **Après Demain // Agir pour s'en sortir 2016**

Après Demain est un fonds de dotation familial créé dans le but **de lutter contre les solitudes et les privations de libertés en aidant les personnes qui en souffrent à trouver en elles les ressources pour s'en sortir**. Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes

dimensions de la solitude. L'année 2016 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : **i) Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. **ii) Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. **iii) Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes **habitant en régions Pays de Loire ou Bretagne**. Il pourra s'agir : # D'appui au fonctionnement d'actions ayant fait les preuves de leur pertinence, sous réserve de présentation de bilans et de mesures d'impact le justifiant. # De projets en démarrage, à condition qu'ils soient inédits sur le territoire. A titre dérogatoire, de projets particulièrement innovants situés hors de ce territoire et désirant essaimer dans ces régions. Le fonds de dotation apportera son soutien financier, **pouvant être pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire**. Pour candidater, téléchargez sur le [site www.apresdemain.org](http://www.apresdemain.org) **la fiche de présentation de projet 2016**. Envoyez-la à : [alexia.mauray-segard@apresdemain.org](mailto:alexia.mauray-segard@apresdemain.org) (un formulaire automatique va être mis en place). Date limite de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appele-%C3%A0-projets-2016>

## Opportunités de financements continues sur l'année

### ➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé**. Modalités d'intervention : **i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens)**. Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont** : • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud** : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud** : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1<sup>er</sup> semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2<sup>ème</sup> semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet**.

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/I\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/I_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)

### ➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est limitée à **5 000 euros** et ne pourra excéder **50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

### ➤ Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

## Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

### ➤ Sharaka : Promouvoir la politique d'intégration des immigrés au Maroc

L'objectif de cet appel d'offres est la **production et diffusion d'un film documentaire (52 min maximum) sur la politique d'intégration des immigrés régularisés au Maroc**. L'appel d'offres est ouvert à toute personne morale disposant des références lui permettant de répondre à cet objectif. L'offre comportera : i) les références du réalisateur ; ii) un synopsis (max 3 pages) ; iii) un extrait du séquençier (max 3 pages) ; iv) le détail du dispositif de réalisation (moyens techniques dédiés) ; v) la lettre d'engagement du diffuseur et, si possible, case de programmation ; vi) un budget prévisionnel en € HT et note de production le justifiant ; vii) un calendrier de travail de septembre 2016 à janvier 2017. L'offre sera adressée **par voie électronique au plus tard le 26 août 2016 à 16h** aux adresses suivantes : [a.decampou@gmail.com](mailto:a.decampou@gmail.com); [gilles.cressan@expertisefrance.fr](mailto:gilles.cressan@expertisefrance.fr); [marilisa.fantacci@expertisefrance.fr](mailto:marilisa.fantacci@expertisefrance.fr).

Informations complémentaires : <http://www.sharaka.ma/thematiques/integration-professionnelle-des-immigres-regularises-au-maroc/promouvoir-la-politique-dintegration-des-immigres-au-maroc/documents/>

### ➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Concours d'écriture: Les Plumes Francophones

Les « Plumes francophones » est un **concours d'écriture en langue française organisé à l'échelle mondiale**. Dès aujourd'hui, les auteurs peuvent publier leur livre **sur la plateforme Kindle Direct Publishing** et seront jugés par les lecteurs francophones du monde entier **jusqu'au 31 août 2016**. Lancé en partenariat avec Amazon et TV5MONDE et parrainé par le journaliste Guillaume Durand, **le concours vise à découvrir**

**les talents de demain.** Les lauréats seront désignés entre le 1 septembre et le 20 septembre 2016 par l'équipe d'Amazon qui se basera, entre autres, sur la note moyenne décernée par les lecteurs, leurs commentaires et la popularité du titre. Les résultats seront annoncés début octobre à l'occasion d'une cérémonie, le 1er lauréat remportera une dotation de 3.000 euros, **les deux autres lauréats remporteront une mise en avant sur Amazon, un soutien promotionnel dédié par TV5MONDE, la production du livre audio par Audible et une liseuse Kindle Paperwhite.**

Informations complémentaires : [www.amazon.fr/lesplumesfrancophones](http://www.amazon.fr/lesplumesfrancophones)

➤ **Fondation Mécène et Loire // "Bourse jeunes créateurs – art et technique"**

A travers cette bourse, les 28 entreprises membres accordent leur confiance à **un artiste ou à un collectif d'artistes**, avec la volonté que cette étape puisse **constituer un tremplin pour leur carrière**. Les fondateurs se réjouissent de pouvoir partager leur cheminement intellectuel et artistique, sans jamais intervenir dans le processus créatif, de la formulation de l'idée jusqu'à sa réalisation. Le porteur de projet devra **être âgé de 35 ans, maximum**. Dans le cas d'un collectif, **la majorité des membres et son représentant devront être âgés de 35 ans au plus**. La Bourse s'adresse ainsi aux jeunes créateurs émergents ou à des créateurs plus expérimentés qui veulent profiter de cet appui pour accéder à de nouvelles formes d'expression. Les candidats devront également proposer un lieu emblématique en Maine-et-Loire pour présenter leur œuvre, pour la première fois et sous le label Mécène et Loire, au public angevin. C'est à un jury composé de chefs d'entreprises et de personnalités qualifiées que reviendra le choix du projet lauréat qui recevra un prix de **30 000 €** pour favoriser l'éclosion de son projet. Le dossier de candidature et le règlement de la Bourse Mécène et Loire 2016/2017, sont disponibles en téléchargement sur le site de la Fondation, jusqu'au **mercredi 31 aout 2016** : [www.mecene-et-loire.fr](http://www.mecene-et-loire.fr)

➤ **Résonances Nord-Sud // Construire ensemble l'entrepreneuriat de demain**

Dispositif porté par le SIAD, Résonances Nord-Sud révèle et accompagne des initiatives à fort impact social portées notamment par les diasporas africaines, dans l'optique de créer de la valeur partagée entre le Sud et le Nord. Le dispositif propose **un cycle de formation et d'accompagnement de 6 mois aux créateurs sélectionnés**. La **formation théorique de 3 mois**, articulée à une mise en pratique directe sur le terrain, est **couplée à un accompagnement personnalisé et individualisé à chaque étape**. Sont éligibles tous les projets d'entreprise s'inscrivant : i) dans la mouvance de **l'économie sociale et solidaire** ; ii) dans une **dynamique Nord-Sud**. **L'impact social** des projets ainsi que **la création de valeur sur le double territoire** seront donc les deux principaux critères étudiés. Le dispositif s'adresse **en priorité aux personnes issues des diasporas africaines (migrants, binationaux, jeunes de la diversité, etc.)**, et notamment aux **demandeurs d'emploi, aux femmes, aux jeunes, ainsi qu'aux résidents de zones prioritaires**. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures **en ligne** est fixée au **18 septembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://resonances-nordsud.org/> ou **Caroline Betbedé** : [communication@resonances-ns.org](mailto:communication@resonances-ns.org)

➤ **Fondation Cognacq-Jay // Inventer la solidarité sociale de demain**

La Fondation Cognacq-Jay lance, à l'occasion de son centenaire, le Prix Fondation Cognacq-Jay. La remise des prix de sa première édition annuelle se fera le 2 décembre 2016 lors d'un grand événement au Cent quatre-Paris. Vous avez un projet qui cherche à **apporter des réponses singulières et nouvelles à des besoins collectifs**, tels que : > Répondre à un besoin primaire non ou mal satisfait (l'alimentation, l'habitat, les protections...) ; > Corriger des inégalités d'accès (aux soins, au logement, à l'emploi, à la culture, au savoir, à la mobilité, aux outils et à la culture numériques...) ; > Préserver et développer les liens sociaux des personnes en difficulté et isolées. Le prix Fondation Cognacq-Jay récompensera jusqu'à **6 projets dans 2 catégories : 1) Vision** : Projets en phase d'amorçage. Pour ceux qui ont vu un problème et qui entrevoient une solution, sans que tout ne soit encore

formalisé, évalué, testé. **2) Accélération** : Projets en phase de développement, ayant déjà une identité juridique constituée. Pour ceux qui peuvent déjà démontrer leur valeur sociale ajoutée et qui ont identifié des besoins pour continuer d'avancer. **Candidatez et remportez** : **i) Une enveloppe de 50 000 euros** à partager entre les lauréats des deux catégories ; **ii) Un accompagnement pendant 6 mois** par des partenaires experts en incubation et accélération ; **iii) L'intégration à un réseau d'acteurs reconnus** dans le champ de la solidarité sociale. Date limite de candidature : **23 septembre 2016**

Informations complémentaires : <http://prixfondationcognacq-jay.agorize.com/fr>

### ➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**.

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)

## Dernière minute

### ➤ Fonds international de développement agricole (FIDA) – MFEF // Appel à propositions 2016 - Optimiser l'impact des transferts d'argent

Le présent appel à proposition vise à **accroître les opportunités économiques des communautés rurales pauvres en développant des approches innovantes, inclusives, efficaces, répliquables à grande échelle et testées sur le terrain, afin de réduire le coût des transferts d'argent, de renforcer l'accessibilité et l'utilisation des services financiers liés aux services de transfert, et de promouvoir les investissements ruraux auprès des expéditeurs et destinataires de transferts d'argent**. Il se concentrera sur deux objectifs principaux : **i) Promouvoir l'accès et l'utilisation des services de transfert d'argent en tant qu'instrument d'inclusion financière ; ii) Promouvoir l'investissement et l'entrepreneuriat des travailleurs migrants en tant qu'instruments de développement économique local**. Sont éligibles à candidater à cet appel : les entités publiques, les entreprises privées et les organisations de la société civile. **Les projets fondés sur des partenariats multisectoriels seront privilégiés**. Les organismes à but lucratif sont vivement encouragés à s'associer à des institutions à but non lucratif pour élaborer des propositions de projet conjointes. **En outre, les candidats doivent appartenir à un pays membre du FIDA**. Toutes les propositions doivent cibler les pays membres du FIDA et relever de l'une des deux catégories suivantes : • **Projets pilotes innovants** ayant fait leurs preuves à petite échelle et ayant besoin de capitaux supplémentaires pour faire la démonstration de l'efficacité de leur modèle et de leur potentiel de réplification à grande échelle. • **Projets d'extension de modèles éprouvés et de bonnes pratiques** dans le domaine des transferts d'argent et de l'investissement de la diaspora. Les concours financiers octroyés dans le cadre de cet Appel à propositions seront d'un montant de **200 000 à 500 000 USD** pour les deux types de projets. Les organisations du secteur privé percevront la subvention **par le biais d'un mécanisme de rémunération à la performance**, qui conditionnera les décaissements du FIDA à des indicateurs de réussite de la mise en œuvre et à l'apport de cofinancements

efficaces et dédiés. La durée d'exécution **ne doit pas excéder 24 mois** quelle que soit la catégorie. Date limite de soumission des propositions : **17 août 2016**.

Informations complémentaires : [www.ifad.org/remittances](http://www.ifad.org/remittances)

## Financements européens

Pays	Instrument et/ou Programme		Référence	Enveloppe disponible	Délai de dépôt	Page de l'appel à propositions
Tchad	Afrique, Caraïbes et Pacifique	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR)	<i>EuropeAid/138110/ID/ACT/TD</i>	14 000 000 €	05/08/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=138110">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=138110</a>
Gabon, Sao Tomé et Príncipe	OSC-AL	Appel a proposition pour soutenir les organisations de la société civile et les autorités locales au Gabon et à Sao tome et Príncipe	<i>EuropeAid/151826/DD/ACT/Multi</i>	3 000 000 €	18/08/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=151826">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=151826</a>
Tunisie	IEV	Améliorer la participation des femmes dans la vie économique et publique	<i>EuropeAid/151990/DD/ACT/TN</i>	2 800 000 €	25/08/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=151990">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=151990</a>
Ile Maurice	Afrique, Caraïbes et Pacifique	Direct Support to Non-State Actors and Local Authorities in actions promoting achievement of the Millennium Development Goals (MDGs) in the Republic of Mauritius	<i>EuropeAid/137992/ID/ACT/MU</i>	70,000,000 (MUR)	02/09/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=137992">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=137992</a>
Asie Centrale	Autres	How do we want to live? Religion and Democracy	<i>EuropeAid/152401/DD/ACT/Multi</i>	2 500 000 €	14/09/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152401">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152401</a>

<b>Sri Lanka</b>	Asie et Asie centrale	Support to Integrated Rural Development in the Most Vulnerable Districts of the Central and Uva Provinces of Sri Lanka	<i>EuropeAid/152029/DD/ACT/LK</i>	29 500 000 €	30/09/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152029">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152029</a>
<b>Ethiopie</b>	Afrique, Caraïbes et Pacifique	Regional Development and Protection Programme (RDPP) in Ethiopia	<i>EuropeAid/152810/DD/ACT/ET</i>	29 300 000 €	30/09/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152810">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152810</a>
<b>Région Caraïbes</b>	OSC-AL	Civil Society Organisations and Local Authorities (CSO-LA) Programme: Enhancing CSOs' contribution to governance and development processes in Barbados and the Eastern Caribbean	<i>EuropeAid/152400/DD/ACT/Multi</i>	855 000 €	30/09/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152400">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152400</a>
<b>Vietnam</b>	Asie et Asie centrale	Justice Initiatives Facilitation Fund of the EU Justice and Legal Empowerment Programme in Viet Nam (EU JULE JIFF)	<i>EuropeAid/152797/DD/ACT/VN</i>	6 500 000 €	01/10/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152797">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152797</a>
<b>Comores</b>	OSC-AL	Programme thématique Organisations de la société civile et autorités locales	<i>EuropeAid/152099/DD/ACT/KM</i>	3 000 000 €	04/10/16	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152099">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&amp;aoref=152099</a>